



Date 05/04/2021

# Fiche de dérogation de Transfert de budget

	puage	C	
	Tran	sfert dans la même Directio	nutre
Budget à réaliser	(hanosales Apave	Riidser a fransiere.	,
•	Bandaina mel' un	Désignation	système de gestion
Désignation	construction ge 19 on biolog gr		Système de gestim d'éneglie
Budget Initial	0 440	Budget Initial	160.000,000
	137 (MEF	Transfert	7711,761
Dépassement		CC Compte	0202121600
CC Compte	0201163841	Nouveau Budget	152,288,239
Nouveau Budget	7.711,761	Monkean Bunger	

Raison de dérogation de dépassement de budget

Visa Direction Demandeuse  Visa Direction Contrôle de Gestion	Visa Direction Prêteuse  Visa Direction Générale	
Por Land		



# وكالسة المراقبة الفنية الدولية AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE INTERNATIONALE



Date: Le 26 Mars 2021

LA SOCIETE DES BOISSONS DU CAP BON «SBC», Immeuble le Dôme 2ème étage, rue du Lac Leman Les Berges du Lac – 1053 Tunis

N/Réf: SLM/CAC/LSI N°176/2021

OBJET : Révision de nos honoraires relatifs au projet de construction d'une nouvelle usine « SBC » sise à Soliman

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint deux exemplaires de l'avenant N°1, que nous soumettons à votre signature.

Nous vous prions de nous retourner un exemplaire de cet avenant dûment signé par vos soins.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président Directeur Général

Hassen SELLAMI

apave Tunisie est <u>l'unique</u> bureau accrédité ISO 17020 pour le Contrôle Technique du Bâtiment et du Génie Civil en Tunisie

PJ: - AVENANT N°1 en 2 Exemplaires.









# AVENANT N°1 A LA CONVENTION Signée le 19 juillet 2016

#### **ENTRE LES SOUSSIGNEES**

LA SOCIETE DES BOISSONS DU CAP BON «SBC», domiciliée au Immeuble le Dôme 2ème étage, rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – 1053 Tunis - Matricule Fiscal N°: 783152 T/A/M/000 - Registre du Commerce de Tunis N°: B16282002 - Représentée par son Président Directeur Général Monsieur Mohamed MEDDEB, ci-après désignée par le terme « Maître de l'Ouvrage ».

D'une part,

Et:

L'AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE INTERNATIONALE apave, domiciliée au 30, Rue Mohamed Badra BP2 – 1073 Montplaisir Tunis - Matricule Fiscal N°014239 W\A\M\0000 - R.C. Tunis N° B186321996 - représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Hassen SELLAMI, ci-après désignée par le terme « Bureau de Contrôle Technique ».

d'autre part,

Il a été arrêté et convenu de modifier l'article 4 : HONORAIRES de la convention pour le contrôle technique de la construction d'une nouvelle usine SBC à Soliman comme suit :

### **ARTICLE UNIQUE** (ARTICLE 4 NOUVEAU): HONORAIRES

Pour le projet désigné par l'article 2, et pour les missions définies par l'article 3 de la convention initiale, l'ACT Internationale apave sera rémunérée à la somme de (47.711,761DTHTVA) Quarante Sept Mille Sept Cent Onze Dinars 761 Millimes HORS TAXES (TVA au taux en vigueur en sus) représentant (0,4%) du coût définitif du projet (11.927.940,470 DTTTC) qui sera notifié sur le rapport de fin des travaux D6.

#### **HONORAIRES COMPLEMENTAIRES:**

 $(11.927.940,470 - 10.000.000) \times 0,4\% = 7.711,761 DTHTVA$ Sept Mille Sept Cent Onze Dinars 761 Millimes Hors Taxes

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Tunis le 26 mars 2021

Lu et approuvé

Le Maître de l'Ouvrage Le Président Directeur Général

**Mohamed MEDDEB** 

Le Bureau de Contrôle Technique

Le Président Directeur Général

Hassen SELLAMI

Del 1ECHN/QUE TERNATION TO THE TENATION TO THE

CTC/Client: STE SBC

26/03/2021





## AVENANT N°1 A LA CONVENTION Signée le 19 juillet 2016

#### **ENTRE LES SOUSSIGNEES**

LA SOCIETE DES BOISSONS DU CAP BON «SBC», domiciliée au Immeuble le Dôme 2ème étage, rue du Lac Leman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Matricule Fiscal N°: 783152 T/A/M/000 - Registre du Commerce de Tunis N°: B16282002 - Représentée par son Président Directeur Général Monsieur Mohamed MEDDEB, ci-après désignée par le terme « Maître de l'Ouvrage ».

D'une part,

Et:

L'AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE INTERNATIONALE apave, domiciliée au 30, Rue Mohamed Badra BP2 - 1073 Montplaisir Tunis - Matricule Fiscal N°014239 W\A\M\000 - R.C. Tunis N° B186321996 - représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Hassen SELLAMI, ci-après désignée par le terme « Bureau de Contrôle Technique ».

d'autre part,

Il a été arrêté et convenu de modifier l'article 4 : HONORAIRES de la convention pour le contrôle technique de la construction d'une nouvelle usine SBC à Soliman comme suit :

#### **ARTICLE UNIQUE (ARTICLE 4 NOUVEAU): HONORAIRES**

Pour le projet désigné par l'article 2, et pour les missions définies par l'article 3 de la convention initiale, l'ACT Internationale apave sera rémunérée à la somme de (47.711,761DTHTVA) Quarante Sept Mille Sept Cent Onze Dinars 761 Millimes HORS TAXES (TVA au taux en vigueur en sus) représentant (0,4%) du coût définitif du projet (11.927.940,470 DTTTC) qui sera notifié sur le rapport de fin des travaux D6.

#### **HONORAIRES COMPLEMENTAIRES:**

 $(11.927.940,470 - 10.000.000) \times 0.4\% = 7.711,761 DTHTVA$ Sept Mille Sept Cent Onze Dinars 761 Millimes Hors Taxes

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Tunis le 26 mars 2021

Lu et approuvé

Le Maître de l'Ouvrage Le Président Directeur Général

Mohamed MEDDEB

Le Bureau de Contrôle Technique

Le Président Directeur Général

Hassen SELLAMI

Montplaisir

CTC/Client: STE SBC

26/03/2021